

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2023**  
~~~~~

**37E CONCOURS DES VINS DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVÉES**  
**ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 novembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à M. Olivier SERVEL, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD à M. Thibaut BARRAL, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. Jean-Marc ISURE.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

|   |               |              |  |
|---|---------------|--------------|--|
| Quorum : 25                                 | Présents : 38 | Votants : 46 | Pour : 46<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br>Ne prend pas part : 0 |
| Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ |               |              |  |

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes, en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;

VU la délibération n°2510 en date du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la vallée de l'Hérault 2021-2027 comprenant notamment son engagement pour le soutien de la viticulture ;

VU la labellisation « Vignobles et Découvertes » du territoire Cœur d'Hérault et son renouvellement en 2022 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes vallée de l'Hérault (CCVH) organisera en 2023 la 37<sup>e</sup> édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion individuelle et collective des vins de notre territoire,

CONSIDERANT que la création en 2022 de la catégorie « vin de garde » permet de valoriser le potentiel de garde des vins rouges de la vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que la valorisation des vins se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication digital et papier pour garantir la visibilité du concours et la diffusion des résultats ainsi que par une soirée de remise des prix Vinissime,

CONSIDERANT que la valorisation des vins trouve également son prolongement dans d'autres actions menées par la CCVH, notamment des actions œnotouristiques portées par l'Office de tourisme intercommunal (vinothèque, relations presse, etc), des actions pédagogiques avec le lycée agricole et l'Alternateur (tiers lieu numérique de la vallée de l'Hérault), des actions écoresponsables (tri des bouchons en liège et restitution de l'étude de faisabilité d'une filière liège en vallée de l'Hérault),

CONSIDERANT qu'au-delà de l'aspect promotionnel, le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux producteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques,  
CONSIDERANT que le montant de l'opération, s'élève à 95 000 € TTC,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de confier la coprésidence du jury du concours des vins à Messieurs Jean-François Soto, Guillaume Biau, œnologue et Louis Villaret, Président d'honneur, et à ce titre, les autoriser à nommer les membres du jury parmi les professionnels et amateurs avertis,
- de fixer en outre les montants suivants à percevoir :  
\*au titre de la participation des caves au Concours : 15 € TTC/vin présenté  
\* Prix du verre, 4€ TTC
- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-après,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3347  
Publication le 28/11/2023  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 28/11/2023  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231127-14718-DE-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

**Plan de financement**  
**Concours des vins 2024**

| <b>DEPENSES</b>  |                    |             | <b>RECETTES</b>         |                    |             |
|--|--------------------|-------------|-------------------------|--------------------|-------------|
| <b>POSTES</b>  | <b>MONTANT TTC</b> | <b>TAUX</b> | <b>FINANCEURS</b>       | <b>MONTANT TTC</b> | <b>TAUX</b> |
| <b>Communication</b>                                   | <b>57 000 €</b>    | <b>60%</b>  | Région Occitanie        | 20 000 €           | 21%         |
| <b>Organisation<br/>(jury et soirée<br/>Vinissime)</b> | <b>23 840 €</b>    | <b>25%</b>  | Département             | 5 000 €            | 5%          |
| <b>Service Informatique</b>                            | <b>14 160 €</b>    | <b>15%</b>  | Participations diverses | 3 000 €            | 3%          |
|  |                    |             | <b>PART FINANCEURS</b>  | <b>28 000 €</b>    | <b>29%</b>  |
|  |                    |             | <b>Autofinancement</b>  | <b>67 000 €</b>    | <b>71%</b>  |
| <b>TOTAL TTC</b>                                       | <b>95 000 €</b>    | <b>100%</b> | <b>TOTAL TTC</b>        | <b>95 000 €</b>    | <b>100%</b> |